

**Procès-Verbal
du Conseil Municipal
extraordinaire
du lundi 4 avril 2016**

9 h 20 : Accueil des élus du Conseil Municipal des Enfants

*Madame le Maire souhaite la bienvenue aux jeunes élus du Conseil Municipal des Enfants.
« Vous allez voir comment se déroule une séance du Conseil Municipal des adultes tout comme moi j'ai assisté au déroulement de l'une de vos séances. Vous êtes 27, certains élus depuis un an et demi et d'autres depuis le mois d'octobre mais je pense que vous êtes déjà bien intégrés dans les équipes de travail ».*

Madame le Maire invite les jeunes élus à se présenter et à faire part de leurs réalisations ainsi que de leurs projets.

Madame CAILLAUD informe des différentes commissions du CME :

- *Commission Communication*
- *Commission Ouverture au Monde*
- *Commission Animation*

Madame CAILLAUD remet le micro au porte-parole de chacune des commissions.

Commission Animation

Composée de 9 élus encadrés par Lydie, Philippe et Marie-Noëlle

2 projets :

- 13 avril 2016

Boum à la salle des Remparts

Gratuité mais apport d'un jeu par chacun qui sera ensuite remis à une association pour les enfants qui n'en n'ont pas

- 2 juillet 2016

Journée au lac avec pique-nique comme l'année dernière « car l'année dernière a été un succès grâce à tous nos amis et au soleil. La plage et la présence du maître-nageur nous ont permis de nous baigner ».

« Nous avons le plaisir de vous inviter à ces deux journées et particulièrement le 2 juillet car nous pique-niquons tous ensemble et nous serions très contents de vous avoir avec nous.

Commission Ouverture au Monde : *Composée de 9 élus encadrés par Annick, Marie-Gabrielle, Mickaël*

Cette commission s'occupe de l'environnement : la nature et relations entre les personnes.

« Nous avons organisé un après-midi jeux à la Résidence Les Collines. C'était super ! ».

« Nous avons travaillé sur notre sortie du mardi 12 avril à La Roche sur Yon. Nous avons invité les membres du Conseil des Sages à nous accompagner. Nous voulons bien les connaître et ils ont beaucoup de choses à nous apprendre ».

« Nous réfléchissons sur un autre projet qui concerne la propreté dans notre ville. Nous en avons assez des crottes de chiens, des mégots de cigarettes ou des papiers devant nos écoles, dans certaines rues ou certains espaces verts. Faut-il d'autres poubelles ? d'autres distributeurs de sachets à crottes ? d'autres panneaux pour sensibiliser les gens ? Pour l'instant, nous avons pensé à une action « nettoyage de la ville » un samedi matin. Nous inviterons nos camarades de classe et nous aurons sûrement besoin de vous pour nous aider ».

Commission Communication : Composée de 9 élus encadrés par Isabelle, Aurélie, Violette
Une réflexion est en cours pour la création d'un logo du CME.

Les enfants travaillent sur une vidéo pour faire visiter Pouzauges à travers la parole des enfants du CME.

« Le Petit Journal du CME » reprendra toutes les actions menées par le CME.

Madame le Maire remercie les enfants pour leur implication dans le CME.

« Vous avez présenté des projets non pas seulement pour vous mais aussi en direction des autres :

- *avec la boum à caractère humanitaire en récoltant des jeux pour les enfants qui n'en n'ont pas,*
- *vous êtes allés à la résidence pour faire plaisir aux personnes âgées,*
- *vous êtes des ambassadeurs auprès des enfants du même âge pour l'environnement.*

Je serai très ravie de faire visiter Pouzauges à travers le regard des enfants.

Merci pour votre invitation à la journée du 12 avril. Je n'ai volontairement pas mis de rendez-vous cette journée là pour vous accompagner à La Roche sur Yon, ce qui nous permettra d'échanger.

Nous allons maintenant passer au Conseil Municipal des adultes et nous allons procéder à l'appel par la secrétaire de séance, Madame Isabelle CHARRIER-BROSSET ».

Présents

Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, M J.DROUET, Mme MG CAILLAUD, M C. PREAU, Mme A. CLAIN-METIER, M D. GUEDON, Mme MN FRADIN, Mme L. AVOINE, Mme P. POUPIN, M Y. BROSSARD, Mme I. CHARRIER-BROSSET, M P. LE MOING, Mme MB VINCENT, M M. PRAUD, Mme N. FIORI, M J. GOBIN, Mme A. RABILLER, M F. RABAUD, M Ph. COUSSEAU, Mme C. BLETEAU, Mme V. BUCHET, M J. BALLAY, Mme J. FERCHAUD, M Y. BIRAUD

Excusés :

M Ph. SERIN
M R. LUMINEAU
Mme C. BLANCHARD
M A. DIAS COUTO

Procuration à

"

Mme L. AVOINE
M Ph. COUSSEAU

Secrétaire : Madame Isabelle CHARRIER-BROSSET

Madame le Maire ouvre la séance à 19 h 20.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2016

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 14 mars 2016

Madame le Maire précise qu'il y a eu une erreur dans l'envoi fin de semaine dernière pour le procès-verbal du Conseil Municipal du 14 mars. Monsieur COUSSEAU n'ayant pas eu le temps d'en prendre connaissance, Madame le Maire propose que l'approbation de ce document soit reportée à la séance du 2 mai 2016.

Monsieur COUSSEAU répond qu'il ne souhaite pas reporter ce point à la séance suivante.

Le procès-verbal de la séance du lundi 14 mars 2016 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

FINANCES

1- Vote des taux des taxes 2016

A l'occasion de la préparation budgétaire, une réflexion a été lancée au niveau intercommunal dans le but de travailler une stratégie fiscale de territoires.

Au vu de cette démarche et compte tenu des projets d'investissements 2016, il est envisagé de reconduire, pour 2016, les mêmes taux que ceux de l'année passée. Les taux seraient donc les suivants :

	Taux 2011	Taux 2012	Taux 2013	Taux 2014	Taux 2015	Vote 2016
Taxe d'Habitation	14,49 %	14,56 %	14,63 %	14,63 %	14,63 %	14,63 %
Taxe Foncier Bâti	15,50 %	15,58 %	15,66 %	15,66 %	15,66 %	15,66 %
Taxe Foncier Non Bâti	41,59 %	41,80 %	42,01 %	42,01 %	42,01 %	42,01 %

Madame le Maire rappelle le sursis au motif que la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges devait également délibérer sur les taux.

Intervention de Madame le Maire au nom du groupe Rassemblés Pour Pouzauges

« Nous avons voté le 14 mars notre budget primitif 2016.

En accord avec les autres Maires de notre Communauté de Communes, nous avons alors sursis au vote des taux communaux au motif que nous attendrions le vote des taux de notre Communauté de Communes pour nous déterminer.

Au regard de nos projets d'investissements 2016 et afin de ne pas peser davantage au niveau communal sur l'impôt des ménages, je vous propose de maintenir nos taux d'imposition pour les trois taxes :

- *Taxe d'habitation*
- *Taxe sur le foncier bâti*
- *Taxe sur le foncier non-bâti*

selon le tableau donné.

Vous remarquerez que les taux avaient été augmentés dans le précédent mandat, en 2011, 2012 et 2013.

Pour la quatrième année consécutive, si vous en êtes d'accord, nous maintenons nos taux ».

Intervention de Monsieur COUSSEAU au nom du groupe Pouzaugeais, Ensemble Innovons

« Bien évidemment, je ne peux pas laisser cela comme ça ».

« Simplement concernant cette délibération, je voudrais dire ceci :

1. *« Les taux sont reconduits » ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'augmentation d'impôts, puisqu'il s'agit d'un transfert vers la Communauté de Communes avec ensuite une compensation « solidaire » qui reviendra vers les communes via des critères et des modalités à définir.*
2. *Vous avez voté l'augmentation proposée en Communauté de Communes. Votre position a été très claire puisque vous avez dit en Commission des Finances que si vous aviez gardé la main vous auriez augmenté de 2 %.*
3. *Vous ne respectez pas vos promesses électorales. En effet, pour respecter l'engagement que vous aviez écrit de ne pas augmenter les impôts vous devriez baisser les impôts locaux*

Pouzaugeais de manière à compenser l'augmentation de la part transférée vers la Communauté de Communes. Les Pouzaugeais apprécieront...

Nous avons dit lors du précédent Conseil pourquoi nous étions contre toute augmentation directe ou indirecte, d'autant qu'elle ne nous paraît pas justifiée. Nous maintenons bien évidemment notre position identique à celle que nous avons tenue à la Communauté de Communes et voterons contre cette délibération.

Madame le Maire s'étonne de la décision du groupe de Monsieur COUSSEAU de voter contre.

Madame le Maire précise « on ne va pas refaire le débat de la Communauté de Communes, on vous propose de maintenir les taux ».

Elle rappelle que, dans Panoramag, elle s'était déjà exprimée sur la non augmentation des taux communaux. « Nous n'augmenterons pas le taux des taxes et c'est ce qu'il faut retenir ce soir ».

Monsieur MARCHAND rappelle qu'à l'occasion du Débat d'Orientation Budgétaire, une hypothèse de travail d'augmentation des taux de 2 % avait été évoquée.

Parallèlement, la Communauté de Communes a lancé une réflexion quant à une stratégie fiscale qui s'est concrétisée par un pacte fiscal au terme duquel les Communes ont décidé de geler, pour 2016, les taux des impôts locaux et qui se concrétise, au niveau intercommunal, par une redistribution aux Communes des ressources fiscales communautaires représentant environ la moitié de la perte de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) constatée.

Madame le Maire rappelle le vote qui a eu lieu lors du Conseil Communautaire du 30 mars : 2 voix contre l'augmentation des taux et que cela veut dire que pratiquement tout le monde a voulu l'augmentation des taux.

Monsieur COUSSEAU répond qu'il y avait 1 abstention.

Madame le Maire précise qu'elle a revu le vote de la Communauté de Communes et qu'elle avait noté 2 voix contre, 1 blanc, 2 « non » pour ne pas augmenter les taux.

Dans le second vote, proposant deux modalités d'augmentation des taux sur un total de 34 votants :

- la solution n°1 a été retenue avec 23 voix.
- la solution n°2 a reçu 11 voix.

« ce qui veut dire que vous aviez voté pour une augmentation » c'est le constat que nous faisons...

Monsieur COUSSEAU répond « si vous respectiez votre parole, vous auriez dû baisser les taux. Faut pas me prendre pour un menteur ».

Monsieur MARCHAND relève qu'il y a les enfants du CME et qu'il faut offrir un spectacle plus digne ce soir.

Délibération n°1 :

Le Conseil Municipal, après un vote à main levée qui a donné pour 27 votants 20 voix pour et 7 voix contre décide de maintenir les taux des trois taxes locales soit :

- Taxe d'habitation : 14,63%
- Taxe foncier Bâti : 15,66%
- Taxe Foncier Non Bâti : 42,01%

2- Demande de garantie d'emprunt de l'association Calypso

L'association Calypso a pour projet d'acquiescer le bâtiment occupé auparavant par l'entreprise PEZAC et situé 116 avenue de Moulins. Cet immeuble permettra à l'association de stocker l'ensemble du matériel entreposé actuellement dans un hangar qu'elle loue rue du Pré de Foire ; ce dernier étant sur le point d'être vendu, Calypso était en recherche d'un autre lieu de stockage.

Calypso a informé la Commune qu'elle avait signé un compromis d'achat pour un montant de 83 000,00 € nets vendeurs.

Pour financer cet achat, elle souscrit un emprunt de 80 000,00 € dont les caractéristiques sont les suivantes :

- | | |
|-----------------------------|---------------|
| - Organisme prêteur | Crédit Mutuel |
| - Durée totale du prêt | 15 ans |
| - Périodicité des échéances | annuelle |
| - Montant des échéances | 6 216,73 € |
| - Taux d'intérêt annuel | 1,98 % fixe |
| - Frais de dossier | 150,00 € |

Afin de ne pas payer de frais de garantie, Calypso demande à ce que la Commune garantisse ce prêt.

A l'occasion d'une rencontre avec le Président de Calypso, Madame le Maire et Monsieur MARCHAND ont indiqué qu'ils proposeraient au Conseil Municipal de garantir cet emprunt pour un montant de 20 000,00 €.

Monsieur BIRAUD informe que le groupe Pouzaugais, Ensemble Innovons s'est demandé pourquoi il n'est proposé une garantie que sur 20 000 €.

Madame VINCENT dit « que ce n'était pas une obligation de se porter sur une somme de 60 000 € ».

Monsieur MARCHAND répond que la banque se satisfera de ce cautionnement dans la mesure où le bien acheté contient 2 000 m² de terrain constructible.

Délibération n°2 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants décide de garantir, à hauteur de 20 000 €, l'emprunt de 80 000 € souscrit par l'association Calypso, auprès du Crédit Mutuel, pour l'acquisition de l'ancien local commercial PEZAC situé 116 avenue des Moulins.

PROPOSITION DE VŒU

3- Proposition de vœu du Conseil Municipal contre le projet de fermeture du Centre des Finances Publiques de Pouzauges

Le 10 mars dernier, Madame le Maire et Monsieur MARCHAND ont rencontré Monsieur MIGNON, Directeur Départemental des Finances Publiques de la Vendée, lequel a annoncé la fermeture très probable du Centre des Finances Publiques de Pouzauges au 1^{er} janvier 2017.

Ce projet de fermeture s'inscrit dans un contexte national et départemental, à savoir :

- 2000 postes sont supprimés par an à l'échelle nationale à la DGFIP
- 16 emplois sont perdus tous les ans en Vendée

La compensation de ces postes se fait en partie grâce à la dématérialisation et à la réduction des heures d'ouvertures des différents Centres des Finances.

Ce projet de fermeture est également la conséquence d'une stratégie de gestion domaniale visant à regrouper les Centres des Finances Publiques ; celui de Pouzauges serait regroupé avec celui des Herbiers.

Monsieur MIGNON est intervenu dans le cadre d'une phase de concertation avec l'ensemble des collectivités concernées. Il doit faire remonter au ministère l'ensemble des remarques et avis formulés avant la fin du mois d'avril.

Madame le Maire propose que le texte ci-dessus, déposé sur les tables, soit discuté car il est lié à une échéance.

Elle ajoute que c'est un service public qui disparaît « on ne peut pas laisser faire sans rien dire. Depuis quelques temps, nous avons des responsables qui arrivent d'autres secteurs et qui ne connaissent pas bien les collectivités. Sur Pouzauges, il n'y a pas actuellement un service optimal. ».

Madame le Maire précise que Monsieur MIGNON doit rendre son rapport fin avril au ministère, c'est pourquoi elle propose ce sujet ce soir, celui-ci ne pouvant pas attendre la séance du 2 mai. La décision sera prise à la mi-juillet.

Madame VINCENT demande le nombre d'employés du centre de Pouzauges.

Madame le Maire répond qu'initialement il y avait 5 agents mais qu'actuellement il y a 4 employés avec la Trésorière.

Monsieur COUSSEAU informe que son groupe s'abstiendra au motif que « ce genre de délibération, on ne devait pas en avoir à la dernière minute ».

Madame le Maire répond qu'effectivement on avait dit, dans le Règlement Intérieur qu'il n'y aurait pas de délibérations complémentaires. Cependant, « j'assume complètement parce que ce sujet n'a pas de conséquences sur le déroulement de l'activité de la Municipalité et ce point a été discuté avec les services et les adjoints ».

Monsieur COUSSEAU estime que son groupe n'a pas la compétence pour juger cette fermeture. « On ne peut pas d'un côté demander que des économies soient faites et d'un autre refuser des actions poursuivant cet objectif ».

Madame le Maire précise que l'on peut imaginer un service efficace aux Herbiers pour nos agents. Cependant, il s'agit tout de même d'un service qui disparaît ; il n'y aurait alors plus :

1. de guichet pour les personnes devant s'acquitter de sommes en numéraires de moins de 300 €,
2. plus d'accueil pour nos agents régisseurs : régies touristiques, Echiquier, Centre Aquatique...

La fermeture de ce service « toucherait » autant la population que les collectivités et serait un coup dur pour tous.
« C'est un service de proximité qui s'en va ».

Délibération n°3 :

Le Conseil Municipal, après un vote à main levée qui a donné pour 27 votants 20 voix pour et 7 abstentions, souhaite que le Centre des Finances Publiques soit maintenu sur Pouzauges, pour donner les moyens à ce dernier d'assurer auprès des collectivités et de la population des services de qualité à la hauteur des exigences attendues.

Informations sur les décisions prises par Madame le Maire

en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nature	Entreprise	Montant
Modifications téléphoniques Espace Associatif	CTV La Roche sur Yon	400,62 € TTC
Habillage radiateurs hall salle Emile Robert	ATOLL SARL GIRAUDET Le Boupère	448,04 € TTC
Réfection de la noue église Saint-Jacques	BOCARENO Pouzauges	4 653,90 € TTC
Gazon – Regarnissage stade Jacques Chartier	ATLANTIC VERT Rezé	495,00 € TTC
Matériels informatiques bibliothèque	A@M Informatique Pouzauges	570,02 € TTC
Réparation du Ford Transit 2.4	MAROT Automobile Pouzauges	364,73 € TTC
Plantations rue de l'Aubépin	HERBRETEAU Etienne La Chaize le Vicomte	2 790,26 € TTC
Etude remplacement chaudière école Jules Verne	YAC Ingenierie Bressuire	1 950,00 € TTC
Reprise physique de tombes	Marbrerie GALLIEN Pouzauges	26 076,00 € TTC
Complément de prises salle du Vieux Château	Entreprise TURQUAND et Fils Pouzauges	456,92 € TTC
Végétaux rue de l'Aubépin	Les Pépinières RIPAUD SAS Cheffois	264,99 € TTC
Protection déshumidificateur salle du Vieux Château	DESLANDES MOREAU Le Boupère	662,40 € TTC
Nettoyeur haute pression	RONDEAU Frères Les Herbiers	256,02 € TTC
Animation « Cabaret Atomik » Fête du Colombier	Théâtre des Sept Lieues Nantes	1 150,00 € TTC
Remplacement téléphone école Françoise Dolto	SEP La Flocellière	294,00 € TTC
Etude de faisabilité 24, place de l'Eglise	SOLIHA La Roche sur Yon	4 680,00 € TTC
Assainissement cour arrière supérette	PELLETIER TP Cerizay	7 111 € HT

Informations générales

Vidéo Vendée Vallée

Monsieur MARCHAND informe que les élus et les hébergeurs ont été invités au Puy du Fou le 18 mars dernier pour une présentation de la stratégie de communication de Vendée Vallée : plaquettes, cartes, vidéo...

Madame FRADIN précise que cette vidéo peut être revue sur Youtube.

Madame le Maire précise que Vendée Vallée, c'est la promotion du Pays du Bocage Vendéen touristique. Toute la promotion de Pouzauges et du Pays de Pouzauges sera faite à travers Vendée Vallée. « Il ne faut pas perdre notre identité ; Pouzauges apparaît sur les documents qui seront édités ».

Entretien des arbres

Pour en revenir aux chemins creux qui sont évoqués dans la vidéo de Vendée Vallée, Monsieur BALLAY souhaite alerter la municipalité sur l'entretien abusif des arbres ; ceux-ci ne sont pas seulement coupés mais arrachés.

Madame BLETEAU ajoute « surtout cette année ».

Madame le Maire et Monsieur PREAU répondent qu'effectivement, pour une bonne gestion des arbres, il faut prendre conscience de ces coupes importantes.

Jardin d'enfants

L'ouverture de ce nouveau service se fera après les vacances de Pâques.

Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile (CADA)

Madame le Maire informe que le CADA a informé la Commune d'un 'accueil imminent dans le logement de l'école Françoise Dolto. Des précisions sont attendues demain matin, mardi 5 avril.

Il pourrait s'agir de deux femmes, probablement deux sœurs avec quatre petits enfants scolarisables en maternelle.

Informations complémentaires : la famille est arrivée. Il s'agit d'un couple (père et mère) et de leurs quatre enfants nés entre 2009 et 2015.

Conseil Municipal d'Enfants

Madame le Maire remercie à nouveau les enfants du CME ainsi que leurs parents qui les ont encouragés dans leurs démarches citoyennes.

Contrats d'avenir

Madame le Maire rappelle qu'il avait été décidé de créer deux contrats d'avenir.

Parmi les jeunes reçus, seul l'un d'entre-eux a donné satisfaction.

Le printemps étant là et le travail important, Monsieur GIRAUD a été recruté pour une période d'un mois en attendant de recevoir d'autres jeunes pour le deuxième contrat d'avenir.

Commission Vie Sportive et Associative

Suite à l'annulation de la réunion de la Commission Vie Sportive et Associative du 25 mars dernier, Monsieur GUEDON propose un report :

- soit au mardi 19 avril à 19 h 00
- soit au mercredi 20 avril à 19 h 00

La réunion portera sur le dossier de piste d'athlétisme du stade Jacques Chartier.

La date du mardi 19 avril, à 19 h 30, est retenue.

Informations sur le Conseil Communautaire du 30 mars 2016

Monsieur MARCHAND fait un compte-rendu succinct du Conseil Communautaire du 30 mars 2016.

Madame le Maire lève la séance à 19 h 50.

